



Procès-verbal de la quatrième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch, tenue le jeudi 28 avril 2022, à 18 h 30 à la Maison de la coopération et de l'économie sociale, 155, boulevard Charest Est

PRÉSENCES

M ^{me} Frédérique Lavoie	Présidente (2023)
M. Louis-H. Campagna	Secrétaire (2022) (coopté)
M. Louis-Charles Beaudoin-Lacroix	Administrateur (2022)
M. Philippe Morissette	Administrateur (2022)
M. Napoléon Woo	Administrateur (2023)
M ^{me} Florence Boucher Cossette	Administratrice (2023)
M. Jean-Baptiste Coubès	Administrateur coopté (2022)
Alex Tremblay	Administrateur.trice coopté.e (2022)

ABSENCE

M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, district Saint-Roch Saint-Sauveur (membre non-votant)
------------------------	--

AUTRES PRÉSENCES

M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques
M ^{me} Marie Lagier	Conseillère en consultation publique
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 4 personnes assistent à l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

22-04-01	Ouverture de l'assemblée	18 h 30
22-04-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	18 h 04
22-04-03	Présence des administrateurs, conseillers et soutien	18 h 35
22-04-04	Adoption du procès-verbal du 31 mars 2022	18 h 36
22-04-05	Trésorerie	18 h 37
22-04-06	Adoption du rapport annuel et des états financiers 2021	18 h 40
22-04-07	Mention des correspondances et représentations passées	18 h 41
22-04-08	Varia	18 h 42
22-04-09	Levée de l'assemblée	18 h 45

PROCÈS-VERBAL

22-04-01 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée débute à 18 h 30. Il y a quorum.

22-04-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution statutaire

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Frédérique Lavoie DÛMENT APPUYÉE PAR M. Louis-H. Campagna, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

22-04-03 Présence des administrateurs, conseillers et soutien

Tous sont présents à l'exception de M. Pierre-Luc Lachance.

M. Lachance a fait savoir qu'il ne pourra être présent à la prochaine assemblée du 26 mai.

22-04-04 Adoption du procès-verbal du 31 mars 2022

Résolution statutaire

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Frédérique Lavoie, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Philippe Morissette, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 31 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité

22-04-05 Trésorerie

M. Philippe Morissette indique que le solde du compte au 31 mars 2022 est de 2 146,05 \$, plus le 3000\$ assigné au projet de sécurité routière.

RÉSOLUTION CA22-04-20

Concernant un paiement pour les procès-verbaux du 2022.04.28.

SUR UNE PROPOSITION DE M. Louis-H. Campagna, DUMENT APPUYÉE PAR M. Philippe Morissette, IL EST RÉSOLU de payer un montant de 105 \$ sur dépôt des documents pour la rédaction des deux procès-verbaux du 28 avril 2022, soit l'assemblée ordinaire du conseil d'administration ainsi que l'assemblée générale annuelle.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CA22-04-21

Concernant un paiement de 78,30\$ pour une collation à l'assemblée générale annuelle.

SUR UNE PROPOSITION DE M. Philippe Morissette, APPUYÉ PAR M^{me} Florence Boucher Cossette, IL EST RÉSOLU DE d'émettre un chèque de 78,30 \$ à M^{me} Frédérique Lavoie pour l'achat d'une collation pour l'assemblée générale annuelle.

Adoptée à l'unanimité

22-04-06 Adoption du rapport annuel et des états financiers 2021

Les documents rédigés par M^{me} Lavoie et M. Philippe Morissette ont été transmis aux membres du conseil d'administration qui en ont pris connaissance.

RÉSOLUTION CA22-04-22

Concernant l'adoption du rapport annuel 2021.

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Frédérique Lavoie, APPUYÉE PAR Alex Tremblay, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch adopte le rapport annuel 2021.

Adoptée à l'unanimité.

Concernant les états financiers, l'écart de 4 000 \$ entre 2020 et 2021 s'explique par le fait qu'il n'y a pas eu de nouveau projet d'initiative en 2021 contrairement à l'année précédente. Tous les frais imputables aux projets d'initiative de 2020 ont été comptabilisés pour cette année.

RÉSOLUTION CA22-04-23

Concernant l'adoption des états financiers annuels au 2021.12.31.

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Frédérique Lavoie, APPUYÉE PAR M. Philippe Morissette, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch adopte les états financiers annuels au 31 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

22-04-07 Mention des correspondances et représentations passées

S.O.

22-04-08 Varia

S.O.

22-04-09 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance à 18 h 46.
L'assemblée générale annuelle suit la présente assemblée.